

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009

Secrétaire de séance : Pascal FANNECHERE - compte rendu séance du 24 juin 2009 adopté à l'unanimité

**M. le Maire** ouvre la séance en se déclarant ravi de retrouver le conseil pour entamer une nouvelle saison, avec une énergie renouvelée par les vacances, afin d'assurer ses missions au service de la Creuse.

Il présente ensuite ses condoléances à **Mme CANOVA**, en son nom personnel et en celui du conseil, absente en raison d'un deuil familial, et il évoque le décès de **M. et Mme BAZILLIER**, qui ont choisi de mourir ensemble en se suicidant dans leur maison d'Aubusson, où le couple d'artistes résidaient depuis quelques années.

**M. le Maire** signale au Conseil que la pièce textile, accrochée dans la salle du conseil, qui figure la maquette du rideau de scène du Théâtre du Châtelet à Paris, a été réalisée il y a 20 ans par Gérard **GAROUSTE**. L'artiste a bien voulu la laisser en prêt à l'hôtel de ville, et ce sont ainsi trois œuvres de **GAROUSTE**, avec la tapisserie « Le Murex et l'Araignée » et son carton, qui sont exposées à Aubusson.

De nouvelles œuvres sont actuellement installées sur les murs de la mairie et de la salle de la bourse, pour la prochaine exposition « **DARWIN - LAMARK - Expression d'Artistes** » prévue du 4 septembre au 4 octobre, dont le vernissage aura lieu le mercredi 9 septembre à 18 H.. L'exposition, initiée par **Gilles Pallier** et l'artiste **ANNE-LAN**, présente un ensemble de pièces 15 artistes contemporains, peintres et sculpteurs, qui ont travaillé autour du thème de la biodiversité et de l'évolution, dans le cadre du bicentenaire de la naissance de **DARWIN** et de la publication par **LAMARK** de la « Philosophie Zoologique ».

**Monsieur G. PALLIER** précise que l'exposition, installée par l'Office de Tourisme dans le cadre des **Arts et Sciences en LIMOUSIN**, présentera un catalogue des œuvres et il est également prévu deux conférences dans le cadre de **Récréa Sciences** animées J.P.Mignot et Antoine Trémolières. La projection d'un film de Philippe **BOUCHET** «Des Millelacs aux Mille Lacs » lien entre le Limousin et la Finlande, et enfin François **DESBORDES** viendra travailler auprès des écoles.

**M. le Maire** indique ensuite qu'une cérémonie avec dépôt de gerbe aura lieu le 15 septembre à 11 H pour l'arrivée du nouveau sous-préfet d'Aubusson, **Monsieur Jean-Paul MOSNIER**, qui vient de la Réunion où il occupait les fonctions de Directeur des Libertés Publiques à la Préfecture du DOM. Il indique également qu'une réception aura lieu demain à la sous-préfecture, à l'occasion du départ **Monsieur Bernard BONNELLE**, l'actuel sous-préfet, qui va rejoindre son corps d'origine, le Tribunal administratif de Poitiers, en qualité de rapporteur public.

**M. le Maire** évoque la rentrée scolaire à Aubusson, inaugurant la nouvelle organisation avec deux groupes élémentaires et trois groupes de maternelles. Il remercie à cette occasion les services techniques de la ville pour l'aménagement de l'école de la Clé des Champs (préaux intérieur et extérieur) qui compte désormais 5 classes, à la satisfaction des enseignants et des parents.

En compagnie de son adjointe, **Mme R. LEONARD**, **M. le Maire** a assisté au déjeuner des enfants de l'école Villeneuve qui prennent maintenant leur repas à l'ENSA, servi en liaison chaude. **M. le Maire** salue la bonne idée de la directrice qui avait prévu comme premier repas de rentrée un « fondu-frites », de nature à reconforter celles et ceux que la rentrée impressionne.

Enfin, **M. le Maire** fait le point sur les chantiers :

- Creusalis a commencé la construction de 10 pavillons au Mont,
- La reconfiguration de deux courts de tennis sera terminée début octobre au stade Victor-Pakomoff,
- Travaux rue des Déportés : une réunion de concertation est intervenue cet été avec les commerçants riverains pour évoquer la gêne inévitable du chantier qui doit être la plus brève possible. Le chantier débutera par la ruelle des Isles avec des travaux d'assainissement. Ce chantier figure dans le plan FISAC pour redynamiser le commerce de cette rue.

**M. J.C. VACHON** évoque ensuite le raid de la Licorne qui a vu 92 candidats s'affronter. Tout le monde était satisfait et les organisateurs sont prêts à recommencer avec peut être une autre date que celle de la braderie.

**M. le Maire** appelle ensuite le premier point à l'ordre du jour.

## 1° Révision du PLU - Rapporteur J.L. AZAIS - Vote unanimité

Lors de sa séance du 24 juin dernier, le Conseil a autorisé le lancement d'une procédure simplifiée suite à l'erreur de zonage commise sur la version définitive du PLU, approuvé le 15 avril 2008.

En effet, tout le secteur comportant les lieux dits Le Marchedieu, la côte du Léonardet, la Pouge et les Grands Champs, a été classé en zone naturelle(N) au lieu de rester en zone agricole (A), tel qu'il était au précédent POS.

Lors de toutes les étapes intermédiaires, ce parcellaire était bien classé en zone A. C'est donc par suite d'une erreur matérielle qu'il s'est retrouvé classé en zone N.

La procédure de révision simplifiée pouvait permettre de rétablir le classement tel qu'il aurait dû être mais nécessitait une concertation préalable avec la population, un examen du projet par les personnes publiques associées et une enquête publique, ce qui aurait demandé quelques mois.

Or, le décret 2009-722 du 18 juin 2009 pris pour l'application des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés autorise la mise en place d'une procédure beaucoup plus rapide. La rectification de l'erreur matérielle échappe ainsi à la procédure de révision simplifiée, plus longue et plus complexe.

L'objet de la modification simplifiée a été porté à la connaissance du public par un avis publié le 19 juillet dernier dans le journal La Montagne. Celui-ci informait le public qu'il pourrait consulter le dossier et formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet du jeudi 30 juillet jusqu'au lundi 31 août.

Aucune observation, n'a été formulée pendant ce délai.

Il vous est donc demandé d'adopter la modification consistant à reclasser en zone A(agricole) des zones indûment classées en zone N(naturelle).

**M. le Maire** tient à remercier publiquement **M. le Sous-Préfet d'Aubusson** pour avoir conseillé à la commune cette procédure simplifiée.

**M. SEBENNE** donne son accord sur le projet. Il évoque ensuite deux problèmes rencontrés par un habitant de LA CHASSAGNE, **M. CANTARD**. Il s'agit pour le premier de l'écoulement des eaux de pluie de son voisin qui ruissellent dans son caniveau privé. Il donne lecture de sa lettre adressée au maire, sans réponse à ce jour, qui reprend les doléances formulées oralement auprès des élus le 22 décembre dernier, sur place. Par ailleurs, **M. CANTARD** évoque des irrégularités dans le PLU, qui n'ont pas été soumises au conseil pour 3 parcelles lui appartenant, classées en zone UC.

**M. le Maire** indique que ce n'est pas une erreur, mais une requalification qui porte sur ces zones du PLU. La procédure n'est pas la même que celle précédemment évoquée, mais le conseil sera consulté prochainement.

**M. AZAIS** répond qu'il s'agit en effet de deux décisions différentes et la révision du PLU est une procédure longue, mais cette situation va être prise en compte. Quant au problème de l'eau, c'est une situation très complexe : un caniveau privé reçoit des eaux publiques. Il n'y a pas de solution sauf à faire des travaux importants, alors que la voirie vient d'être refaite. **M. AZAIS** indique qu'il a rencontré et écouté tout le monde, mais aucune solution n'a été trouvée, dans l'immédiat du moins.

## 2° Adoption des tarifs du restaurant et de la garderie - Rapporteur Mme LEONARD - vote unanimité

Il vous est demandé de vous prononcer sur les nouveaux tarifs du restaurant et de la garderie qui vous sont présentés dans les tableaux ci-joints. Ceux-ci ont fait l'objet d'une revalorisation d'environ 3 % et seraient appliqués à compter de la rentrée scolaire 2009-2010.

TARIFS GARDERIE - JOURNEE et 1/2 JOURNEE - Mercredis et petites vacances						
	1/2 journée + repas		1/2 journée sans repas		Journée Complète	
	Commune	Hors.Com	Commune	Hors.Com	Commune	Hors.Com
0 à 610	3.90 €	5.35 €	2.30 €	2.50 €	34,50:5=8,90 6.90 €	7.83 €
611 à 765	4.24 €	6.13 €	2.58 €	2.84 €	39,30:5=7,86 7.86 €	8.94 €
> 765	5.67 €	8.24 €	3.00 €	3.60 €	54,40:5=10,88 10.88 €	12.36 €

TARIFS GARDERIE - Matin et soir jours d'école				
Quotient Familial	Matin : 1 H 30		Soir : 2 H 30	
	Commune	Hors-Commune	Commune	Hors-Commune
0 à 610	0.85 €	0.90 €	1.40 €	1.50 €
611 à 765	0.95 €	1.00 €	1.55 €	1.65 €
> 765	1.05 €	1.10 €	1.65 €	1.75 €

**M. SEBENNE** demande si, dans le cadre de la communauté de communes, la mise en place d'un tarif commun ne pourrait pas être mis en place.

**M. le Maire** répond que le prix d'un repas ne représente pas son coût réel, la différence est prise en charge par le contribuable aubussonnais qui est ainsi, très légèrement, avantagé par le tarif. Il signale l'introduction d'un  $\frac{1}{2}$  tarif forfaitaire, à la demande des parents, à condition de définir les jours de fréquentation. C'est un essai pour l'année 2009-2010, qui fera l'objet d'une évaluation, avant reconduction.

### 3° Enquête commodo et incommodo- Rapporteur J.L. AZAIS - vote unanimité

Une enquête commodo et incommodo est obligatoire préalablement à la création d'une chambre funéraire.

Le projet de création de cet édifice présenté par la SCI MONTJOFFE a donc fait l'objet d'une enquête de ce type pendant 15 jours consécutifs, du 22 juin au 06 juillet 2009.

Celle-ci a été précédée d'un avis d'information publié dans les journaux La Montagne et Le Populaire le 11 juin 2009 et d'un affichage en Mairie avant et pendant l'enquête.

Un registre a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête et Madame le commissaire enquêteur a assuré trois permanences une demi-journée, trois jours différents.

A l'issue de cette enquête, aucune observation n'a été faite par le public et le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions que vous trouverez ci-dessous. Il vous est demandé de vous prononcer sur ce projet.

#### **CONCLUSIONS MOTIVEES**

« Le dossier a été normalement constitué, déposé en temps voulu à la sous-préfecture d'Aubusson. Les affichages ont été correctement faits aux emplacements adéquats du 8 juin au 6 juillet 2009.

Le terrain appartient à la SCI MONTJOFFRE, les plans des bâtiments et l'étude de financement sont joints au dossier. Le règlement interne de la chambre funéraire en établit le fonctionnement vis à vis du public et des professionnels. Une fois le permis de construire obtenu, il faudra prévoir les raccordements aux différents réseaux, voirie, électricité, eaux, et assainissement.

Le terrain se trouve en zone urbanisable et une PVR participation voie et réseau pourra être déclenchée après obtention du permis.

Aucune annotation n'a été inscrite sur le registre durant l'enquête, cela a été notifié à la SCI MONTJOFFRE par courrier du 7 juillet 2009 remis en main propre ce jour. M. MONTJOFFRE a accusé réception de ce courrier le 7 juillet 2009.

Je donne un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire.

Bellegarde, le 8 juillet 2009. Signé Le Commissaire enquêteur Simone LOTTE »

**Mme LEGROS** demande si la commune a été saisie d'une autre demande de construction de chambre funéraire, « non » répond le maire.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mme LEONARD** revient sur la rentrée scolaire en précisant qu'il y a 6 enfants inscrits de plus en 2009 qu'en 2008.

**M. le Maire** indique que le forum des associations aura lieu samedi 5 septembre, en présence du Préfet qui signera le nouveau Contrat Educatif Local.

**M. SEBENNE** signale un manque d'entretien sur le champ de foire, le long du ruisseau, l'herbe est très haute, et aussi vers la station de ravitaillement des campings car, certains panneaux de signalisation sont également mal dégagés Il demande quand sera remise en circulation la route 60.

**M. AZAIS** répond qu'il y a eu cet été des défaillances dans l'entretien de la ville dues pour partie à la panne de l'engin de débroussaillage et au congé maladie de l'agent préposé à la conduite de l'engin. Le service offert n'a pas été bon, mais c'est exceptionnel.

**Mme SALLANDROUZE** regrette l'absence de fleurissement dans les bacs aux entrées de ville, et **M. SEBENNE** le mauvais entretien de la roseraie.

**M. SEBENNE** demande ensuite des informations sur le transfert du musée.

**M. le Maire** répond que le Conseil Général doit d'abord se prononcer, et il indique que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes Aubusson-Felletin pour la représentation du Syndicat Mixte.

**M. SEBENNE** demande encore des précisions sur la piscine, **M. le Maire** indique que les trois cabinets d'architectes retenus pour concourir viendront mardi sur le site.

**M. SEBENNE** évoque la passerelle sur la Creuse, en signalant que les plaques de cuivre ne sont pas bien installées, et regrette l'absence d'accès aux personnes handicapées.

**M. le Maire** approuve le problème des plaques de cuivre, mais pense qu'il est plus judicieux que les handicapés puissent directement stationner au centre ville où des places leur seront réservés.

**M. AZAIS** explique que le PPRI a imposé la forme et la hauteur de la passerelle rendant impossible l'accès handicapé qui exige une pente de - de 4 % et un pallier de repos tous les 8 mètres, sur 10 mètres il n'y a donc pas de possibilité. On peut le regretter, mais ce n'était pas possible et les fauteuils seront contraints de traverser le pont.

**Mme DECHEZLEPRETRE** signale une conférence prévue le 19 septembre à 15 H au hall polyvalent, dans le cadre des **Journées du Patrimoine**, animée par Emmanuelle Philippe, conservateur du Patrimoine, ayant pour thème « **Eclectisme art nouveau et art déco : panorama architectural de la ville d'Aubusson à la fin du 19e et au début du 20e siècle.** »

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H.